



Comment faire venir la mère de mon épouse ouzbèke

Par **archange06**, le **17/06/2014** à **16:37**

Bonjour à tous,
Je vous expose notre cas :
Mon épouse et moi avons convolé en 2007 et en 2009 un petit bonhomme est né de cette union.
Mon épouse souhaite faire venir sa mère afin de lui permettre d'envisager sereinement une seconde grossesse et une reprise d'activité professionnelle.
Depuis la naissance de notre fils sa grand-mère fait en moyenne 2 séjours en France par an au moyen de visas de trois mois à chaque fois.
Précision : ma femme est fille unique et sa mère n'a plus aucune famille en Ouzbékistan, hormis son époux.
Une demande auprès de l'ambassade nous a conduit à la réponse suivante :
impossibilité d'un visa long séjour "ascendant de français ou de conjoint de français" car ma belle-mère perçoit une retraite et ne peut être considérée comme à notre charge.
impossibilité d'un visa long séjour "visiteur" car elle ne dispose pas des ressources suffisantes pour assurer seule son séjour en France.
Y a t-il un moyen de contourner cet obstacle sur l'argument du lien familial tel que le refus de visa porterait atteinte au droit et au respect de la vie familiale ?

Par **aguesseau**, le **17/06/2014** à **18:45**

bjr,
ce qui pose problème c'est que contrairement à ce que vous écrivez, votre belle mère a encore de la famille dans son pays puisqu'il y a encore son mari donc l'argument d'atteinte à la vie privée et familiale ne m'apparaît pas pertinent.
pour les ressources insuffisantes, il me semble que vous pouvez vous engager à subvenir à ses besoins en particulier en matière de santé en souscrivant une assurance.
le problème et cela se comprend c'est que la France ne veut pas que cette personne devienne à la charge de l'état français d'où l'exigence de revenus

Par **archange06**, le **19/06/2014** à **14:08**

bonjour,rnrnJe pensais à cet argument du point de vue de mon épouse pour qui le refus d'accorder un visa de long séjour à sa mère pourrait constituer une atteinte étant donné le fort lien qui unit la mère et sa fille unique et les projets personnels et familiaux de celle-ci (naissance et reprise d'une activité professionnelle).rnrnQu'en pensez-vous ?